

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
-----  
ARRETE DU MAIRE  
-----

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de CRÉATION D'ADOUCCI DE BORDURE, 4 rue Victor Decriem à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise EUROVIA PAS DE CALAIS, rue Saint Hubert, 62330 GUARBECQUE, à compter du lundi 20 novembre 2023 jusqu'au 27 novembre 2023 inclus,

**Objet :**

**Interdiction de stationnement  
et restriction de circulation  
4 rue Victor Decriem**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux situés au niveau du 4 rue Victor Decriem du lundi 20 novembre 2023 jusqu'au 27 novembre 2023 inclus.  
La circulation se fera par alternats, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 2** : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise EUROVIA PAS DE CALAIS chargée des travaux.

**Article 3** : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le **17 NOV. 2023**

Le Maire,  


**David THELLIER**